



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4060152

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 3/05/2024 16H35 C:000060 I:40854

V/Email reçu le Vendredi 03/05/2024 a 16H35

IMMEUBLE : L'ALIZEE
25/260 AVENUE GENERAL DE
GAULLE
69500 BRON

AGENCE CENTRALE

9 RUE LOUIS SAULNIER
BP 28
69881 MEYZIEU CEDEX

Vaulx en Velin, le 04 Juin 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N°258/260-CONTACTER MME LEDUQUE-TEL:06 10137707
TKE AU 04.72655201 DEPANNAGES@TKELEVATOR.COM

MOTIF : INTERVENIR POUR LE POMPAGE DE L'EAU PRESENTE AU NIVEAU -1 DUR 5CM

Donneur d'ordre : M. Y BOUAOUN

NATURE DE L'INTERVENTION

Pompage, aspiration, assèchement d'eau par camion équipé Haute Pression/ou
avec pompes a vide - 10M3/H - 22M3/H - aspirateur industriel a eau.

LE 04/05/2024 A 14H45 :
INTERVENTION A PARTIR DES SOUS-SOLS
POMPAGE D'ENVIRON 4M3

LE 28/05 A 13H30 :
MISE EN PLACE DU MATERIEL
POMPAGE ET ASSECHEMENT DE LA FOSSE D'ASCENSEUR

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 28/05/24 a 16H50 M. Y BOUAOUN

MP LCOMPTER Email envoyé le 06/05/24 a 07H52 M. Y BOUAOUN

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	2	29,12	29,12
3,50	H.Véhi. HP-Pompage-Refoulement le 04/05	2	165,81	580,33
3,50	Sup.H.100%-Pomp.Refoul. +20h-Sa+12h-D/JF	2	165,81	580,33
2,25	H.Véhi. HP-Pompage-Refoulement le 28/05	3	165,81	373,07

101, avenue Paul Marcellin - 69120 VAULX EN VELIN

SAS au capital de 42 994 €

RCS. LYON B. 303.890.206 – TVA intracommunautaire FR28303890206

Tél : 04 78 79 36 36 - Fax : 04 78 79 35 35 - centreappels@servimo.fr

Attention ! Nouveau RIB : IBAN : FR76 3000 3035 7100 0200 0716 496 - B.I.C : SOGEFRPP



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4060152

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	1562,85
T.V.A. a 10,00%	156,28
TOTAL T.T.C.En EURO	1719,13

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.